

## Postulat relatif au poste 020.319.15 « Aide au développement »

### Auteurs :

Vito Carnevale, PS – Adrian Etter, Les Verts – Pierre Yves Moret, Centre Gauche-PCS

Lors du Conseil Général du 10 décembre 2015, la gauche plurielle a proposé et fait passer le montant alloué à l'aide au développement de CHF 20'000.- à CHF 25'000.-. En effet, nous pensons que dans un contexte de crises humanitaires où les besoins sont plus urgents que jamais, notre Commune peut se permettre, surtout aux vues de ses finances actuelles, d'allouer CHF 25'000.- (soit 0.034% de ses charges de fonctionnement du budget 2016) pour soutenir l'aide au développement par le biais de projets permettant des interventions dans les pays en difficulté.

En outre, nous constatons que sur les CHF 75'000.- budgétisés en 2012, 2013 et 2014, plus du tiers, soit CHF 25'400.-, n'ont pas été attribués par le Conseil communal qui, pourtant, lors de la séance du Conseil général du 10 décembre 2015, nous a assuré que le nombre d'associations ayant demandé un soutien était important.

Ainsi, par le présent postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de rédiger un **règlement ad hoc concernant le poste 020.319.15** du budget de Villars-sur-Glâne relatif à l'aide au développement.

Dans ce règlement, qui spécifiera entre autres le principe, les compétences, les demandes, les bénéficiaires et la procédure d'octroi de la subvention, nous vous demandons d'y **introduire les trois points suivants** :

- la somme budgétisée à la rubrique 020.319.15 « Aide au développement » doit dorénavant être entièrement libérée en fin d'année
- une liste des bénéficiaires et des sommes reçues sera remise, en fin septembre aux membres du Conseil général
- un montant minimum de CHF1.- par habitant continuera à être versé à Fribourg Solidaire.

Comme exemple de règlement relatif à l'aide financière aux pays en développement, nous vous renvoyons au cas de la commune de Plan-les-Ouates (GE)

<http://www.geneve-communes.ch/commune.asp?31D363E626033DE6263333D36F366E>

Villars-sur-Glâne, le 6 janvier 2016